

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Arras Nord

n°2024/03/18

Date de convocation L'an deux mil vingt quatre  
**15 mars 2024** le **LUNDI 25 MARS 2024** à 18 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.  
**19 mars 2024**

Nombre de conseillers **Étaient présents :**  
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES –  
Présents : 17 Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ – Madame Anne-Caroline RATAJCZAK –  
Votants : 20 Monsieur Stéphane FOURNIER – Madame Ghislaine VALENTE – Monsieur Marc SERRA –  
Madame Sophie LOPEZ – Madame Yveline LOURDEL – Monsieur Yves RAOULT –  
Madame Micheline LAURENT – Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET  
Madame Christelle LEBAS – Madame Corinne DOLLE – Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :  
Monsieur Fouad AJARRAY qui donne procuration à Madame Sophie LOPEZ  
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET  
Monsieur Hubert CHIVET qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ

Madame Chantal DECOQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Audrey TISON  
Monsieur Jean-Claude NOEL  
Monsieur Thierry IMBERT  
Madame Sandrine SERGEANT

AU Secrétaire de séance :  
Madame Corinne DOLLE

**Objet : Convention d'objectifs et de moyens du centre social Chanteclair avec la Communauté Urbaine d'Arras pour 2024**

Considérant que le centre social concourt au développement social urbain du territoire par le fait d'être :

- un équipement à vocation sociale globale
- un lieu à vocation familiale et pluri générationnel
- un lieu d'animation de la vie sociale
- un support d'interventions sociales concertées et novatrices.

La Communauté Urbaine d'Arras C.U.A propose de conclure une convention d'objectifs et de financements, ainsi elle confie trois missions dans le cadre de l'animation globale et de la conduite du projet de développement social urbain (PDSU) :

- Une mission d'observation pour renforcer la connaissance et la compréhension du territoire.
- Une mission de cohésion sociale par le développement de liens sociaux dans la proximité.
- Une mission de démocratie participative par la participation des habitants et usagers, favorisant alors l'engagement des populations dans le PDSU.

Moyennant le versement d'une participation financière de 7 000 € pour l'année 2024.

Une convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention.

Il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention 2024 et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 26 mars 2024  
Le Maire,  
Alain CAYET



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Cayet', written over the printed name.